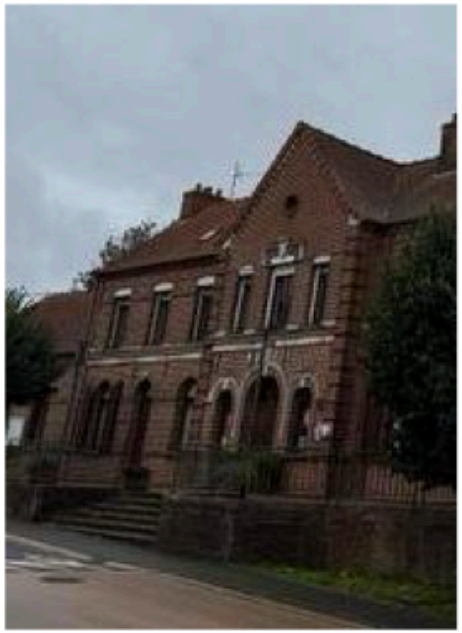


Les bâtiments communaux, comme la mairie, vont être protégés.

Zudausques

Vidéoprotection : onze caméras seront bientôt installées à Zudausques

Initié il y a trois ans, le dossier de vidéoprotection arrive enfin à son terme. Il avait fallu attendre que d'autres communes s'engagent pour obtenir un tarif adapté. Le devis s'élève à 69 377 € HT, avec une subvention du FEDER (fonds européen) de 12 000 € au maximum et une aide de la Région de 20 000 €, un dispositif qui n'existe plus aujourd'hui.

Le marché est confié collectivement à la fibre numérique 59/62. Onze caméras seront installées à travers la commune, avec les conseils de la gendarmerie pour garantir une implantation pertinente. Elles seront placées principalement aux entrées de la commune et aux abords des bâtiments communaux. Cinq boîtiers Enedis devront également être posés, pour un coût de 1 500 à 2 000 € l'unité.

Les images seront conservées pendant 14 jours dans un data center et ne pourront être visionnées que sur réquisition. Les caméras seront capables de lire les plaques d'immatriculation, même de nuit. Un contrat de maintenance complète le dispositif à raison de 26 € par caméra et par mois, soit 3 432 € à l'année. ● **François Wavrant (CLP)**